

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de Gaspé, à sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement 1575-26 :

Règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 467-21

AVIS est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

FAIT à Gaspé, ce 14 avril 2026.

Élodie Mercier,
Greffière adjointe